RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02840
Numéro SIREN : 827 646 464
Nom ou dénomination : EQUIUM

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2018 sous le numéro de dépôt 13849

BDSA
PARIS

SASU EQUIUM

COMPTES ANNUELS
2017

Période du 01/02/2017 au 31/12/2017

Exploitation de brevets industriels

22 mail Pablo Picasso
44000 NANTES

Déposé au Greffe
le 01 AOUT 2018
sous le N° 13849
RCS N° 17B2840

Certifié conforme
à l'original

BDS Associés

52 rue La Fayette 75009 PARIS

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de la région de Champagne
Membre du groupement national d'experts-comptables AUDECIA

Site internet : www.bdsassocies.fr
Adresse mail : secretariat.paris@bdsassocies.fr

Tél. 01 44 01 04 24 Fax. 01 42 72 40 79

Note sur les comptes annuels 3
Tableau de bord 4
BILAN 5
Bilan 6
Analyse du bilan 10
Du résultat à la trésorerie 11
COMPTE DE RESULTAT 13
Soldes intermédiaires de gestion 14
Compte de résultat 17
ETATS FISCAUX 19
2033A - Bilan simplifié 20
2033B - Compte de résultat simplifié 21
2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values 22
2033D - Provisions- Déficits reportables 23
2033E - Détermination de la valeur ajoutée 24
2033F - Composition du capital social 25
2065 - Eléments d'imposition 27
ANNEXE
Annexe des comptes annuels 29

Note sur les comptes annuels

La mission d'établissement des comptes annuels nous a été confiée par la société

SASU EQUIUM
pour l'exercice du 01 février 2017 au 31 décembre 2017
d'une durée de 11 mois.

En exécution de notre mission, ces comptes annuels ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'entreprise et nous avons procédé aux contrôles que nous avons estimé nécessaires.

Nous précisons que nous n'avons pas vérifié ou apprécié la matérialité des opérations, le contrôle interne et les travaux en cours, ainsi que la valorisation des stocks à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.

Les provisions ont été déterminées sous la responsabilité du chef d'entreprise.

La présente note ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité.

Les comptes annuels ci-après, qui comportent 35 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	En euros
Total bilan	243 147
Chiffre d'affaires	0
Résultat net comptable (Perte)	- 114 885
Résultat fiscal (Perte)	- 114 885

Fait à Paris,
Le 17 mai 2018

Francis COLLINET,
Expert-comptable salarié

Ce document est signé électroniquement par BDS ASSOCIÉS

Tableau de bord

	31/12/2017
Nombre de mois de l'exercice	11
Effectif	1
ACTIVITE DE L'ENTREPRISE	
Excédent brut d'exploitation	-114 512
Résultat comptable	-114 885
Résultat fiscal	-114 885
STRUCTURE FINANCIERE	
Capacité d'autofinancement	-114 885
Fonds de roulement net global	73 991
Besoin en fonds de roulement	-15 673
Trésorerie	89 663

SASU EQUIUM 2017

Période du 01/02/2017 au 31/12/2017

BILAN

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17
Capital souscrit non appelé			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets et droits assimilés			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Total immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outil.			
Autres immobilisations corporelles			
Immob. en cours / Avances & acomptes	112 500		112 500
Total immobilisations corporelles	**112 500**		**112 500**
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Total immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**112 500**		**112 500**
Matières premières et autres approv.			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Total stocks			
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel			
Etat, Impôts sur les bénéfices			
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	40 069		40 069
Autres créances	914		914
Total créances	**40 984**		**40 984**
Avances et acomptes versés sur com.			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	89 663		89 663
Total divers	**89 663**		**89 663**
Charges constatées d'avance			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**130 647**		**130 647**
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Prime de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion - Actif			
TOTAL ACTIF	**243 147**		**243 147**

Bilan

	Net au 31/12/17
Capital social ou individuel	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecarts de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-114 885
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**-14 885**
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
Emprunts obligataires	
Emprunts auprès des établissements de crédits	
Découverts et concours bancaires	
Total dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières diverses	200 375
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 049
Total dettes diverses	**244 424**
Personnel	4 733
Organismes sociaux	8 368
Etat, Impôts sur les bénéfices	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	
Etat, Obligations cautionnées	
Autres dettes fiscales et sociales	
Total dettes fiscales et sociales	**13 101**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	507
TOTAL DETTES	**258 032**
Produits constatés d'avance	
Ecarts de conversion - Passif	
TOTAL PASSIF	**243 147**

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17
Total immobilisations incorporelles			
Immob. en cours / Avances & acomptes			
IMMOBILISATIONS EN COURS	112 500,00		112 500,00
	112 500,00		112 500,00
Total immobilisations corporelles	**112 500,00**		**112 500,00**
Total immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**112 500,00**		**112 500,00**
Total stocks			
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires			
TVA DEDUCT.S/ACHATS & FRAIS	6 081,00		6 081,00
DEMANDE DE REMBT DE CREDIT DE TVA	32 896,00		32 896,00
TVA S/FACT. NON PARVENUES	1 092,45		1 092,45
	40 069,45		40 069,45
Autres créances			
DÉBITEURS DIVERS	914,40		914,40
	914,40		914,40
Total créances	**40 983,85**		**40 983,85**
Disponibilités			
CIC	89 663,49		89 663,49
	89 663,49		89 663,49
Total divers	**89 663,49**		**89 663,49**
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**130 647,34**		**130 647,34**
TOTAL ACTIF	**243 147,34**		**243 147,34**

Bilan détaillé

	Net au 31/12/17
Capital social ou individuel	
CAPITAL APPELÉ VERSÉ	100 000,00
	100 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-114 884,64
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**-14 884,64**
Total dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières diverses	
AUTRES EMPRUNTS ET DETTES	200 375,18
	200 375,18
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	
C/C - EQUIUM GROUPE	1 000,00
	1 000,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
COLLECTIF FOURNISSEURS	36 651,05
FOURNIS.FACT.NON PARVENUES	6 397,60
	43 048,65
Total dettes diverses	**244 423,83**
Personnel	
COLLECTIFS SALARIÉS	3 941,26
CONGES À PAYER	792,16
	4 733,42
Organismes sociaux	
SÉCURITE SOCIALE	5 777,00
CAISSE RETRAITE CADRES	1 880,68
CAISSE PRÉVOYANCE/MUTUELLE	174,91
ORG.SOC. CH./CONGES PAYÉS	291,44
ORG.SOC. CHARGES À PAYER	243,89
	8 367,92
Total dettes fiscales et sociales	**13 101,34**
Autres dettes	
NOTES DE FRAIS	282,40
DEBIT.CRED.DIV.CHAR.À PAYER	224,41
	506,81
TOTAL DETTES	**258 031,98**
TOTAL PASSIF	**243 147,34**

Analyse du bilan

	au 31/12/2017
EMPLOIS	
Immobilisations corporelles	112 500
Total Brut	**112 500**
RESSOURCES	
Capital et réserves	100 000
Résultat	-114 885
Comptes courants d'associés	1 000
Total Capitaux Propres	**-13 885**
FONDS DE ROULEMENT PROPRE	**-126 385**
Emprunts et dettes assimilées	200 375
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	**73 991**
Autres créances	40 984
Total Créances	**40 984**
Dettes fournisseurs	43 049
Dettes fiscales et sociales	13 101
Autres dettes	507
Total Dettes	**56 657**
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**-15 673**
Trésorerie active	89 663
TRESORERIE	**89 663**

Du résultat à la trésorerie

	Recettes	Dépenses
Le résultat net comptable de votre entreprise se monte à :		**114 885**
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son cycle d'exploitation		**114 885**
Votre entreprise a en plus bénéficié de ressources externes :		
Apports en fonds propres, en comptes courants	101 000	
Total des ressources externes de l'exercice	**101 000**	
Mais votre entreprise doit financer :		
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé		112 500
Montant consacré au remboursement du capital des emprunts		-200 375
Total des besoins de financement de l'exercice		**-87 875**
A la fin de l'exercice, compte tenu des éléments ci-dessus, la situation de trésorerie devrait s'élever à :	**73 991**	
Cependant, votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :		
Augmentation des autres créances		40 984
Augmentation de la dette auprès des fournisseurs	43 049	
Augmentation des dettes fiscales et sociales	13 101	
Augmentation des autres dettes	507	
Dégagement généré par le financement du cycle d'exploitation	**15 673**	
La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de :	**89 663**	

SASU EQUIUM 2017

Période du 01/02/2017 au 31/12/2017

COMPTE DE RESULTAT

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/02/17 au 31/12/17 11 mois	%
Ventes de marchandises		
Coût d'achats marchandises vendues		
MARGE COMMERCIALE		
Production vendue		
Production stockée		
Production immobilisée		
Coût des matières et sous-traitance		
MARGE DE PRODUCTION		
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T		
MARGE BRUTE GLOBALE		
Autres achats et charges externes	95 298	
VALEUR AJOUTEE	**-95 298**	
Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et verst assimilés	218	
Charges de personnel	18 996	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-114 512**	
Reprises s/ charges et Transferts		
Autres produits	6	
Dot. amortissements et provisions		
Autres charges	4	
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-114 509**	
Quote part résultat en commun		
Produits financiers		
Charges financières	375	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**-114 885**	
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-114 885**	

Soldes intermédiaires de gestion détaillés

	du 01/02/17 au 31/12/17 11 mois	%
MARGE COMMERCIALE		
MARGE DE PRODUCTION		
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T		
MARGE BRUTE GLOBALE		
Autres achats et charges externes		
FOURN.ENTRETIEN ET PETIT ÉQUIPEMENT	9,08	
FOURNITURES DE BUREAU	85,10	
LOCATIONS IMMOBILIÈRES	391,76	
LOCATIONS MOBILIÈRES	434,44	
FRAIS COLLOQUE ET SÉMINAIRE	891,67	
AUTRES HONORAIRES	33 574,40	
HONORAIRES NOE	31 643,55	
HONORAIRES COMPTABLES	2 681,66	
HONORAIRES CAC	4 000,00	
HONORAIRES AVOCATS	13 516,29	
FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	512,26	
PUBLICITÉ	37,50	
ANNONCES ET INSERTIONS	1 167,12	
VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	5 215,07	
MISSIONS RÉCEPTIONS	422,71	
FRAIS POSTAUX	5,10	
HEBERGEMENT OVH	71,86	
SERVICES BANCAIRES	638,78	
	95 298,35	
VALEUR AJOUTEE	**-95 298,35**	
Impôts, taxes et verst assimilés		
PARTICIP.FORMATION CONTINUE(FAF)	130,88	
VERST LIBER.TAXE APPRENTISSAGE	86,83	
	217,71	
Charges de personnel		
SALAIRES-APPOINTEMENTS-COMMISSIONS	12 768,80	
CONGÉS PAYÉS	792,16	
INDEM.ET AVANTAGES DIVERS	112,80	
COTISATIONS URSSAF	3 733,29	
COTISATIONS RETRAITE CADRES	663,16	
COTISATIONS RETRAITE SALARIÉS	484,47	
COTISATIONS PRÉVOYANCE ET MUTUELLE	149,56	
AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	291,44	
	18 995,68	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-114 511,74**	

Soldes intermédiaires de gestion détaillés

	du 01/02/17 au 31/12/17 11 mois	%
Autres produits		
PRODUITS DIV.DE GESTION COURANTE	6,03	
	6,03	
Autres charges		
CHARGES DIV.DE GESTION COURANTE	3,75	
	3,75	
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-114 509,46**	
Charges financières		
INTERÊTS DES C/C D'ASSOCIÉS	375,18	
	375,18	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**-114 884,64**	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-114 884,64**	

Compte de résultat

	du 01/02/17 au 31/12/17 11 mois	%
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net		
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	6	
Produits d'exploitation	**6**	
Achats de marchandises		
Variation de stock (m/ses)		
Achats de m.p & aut.approv.		
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	95 298	
Impôts, taxes et vers. assim.	218	
Salaires et Traitements	13 674	
Charges sociales	5 322	
Amortissements et provisions		
Autres charges	4	
Charges d'exploitation	**114 515**	
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-114 509**	
Opérations en commun		
Produits financiers		
Charges financières	375	
Résultat financier	**-375**	
RESULTAT COURANT	**-114 885**	
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	**-114 885**	

SASU EQUIUM 2017

Période du 01/02/2017 au 31/12/2017

ETATS FISCAUX

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFiP **N° 2033-A 2018**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU EQUIUM — Néant [] *

Adresse de l'entreprise 22 mail Pablo Picasso 44000 NANTES

Numéro SIRET* 8 2 7 6 4 6 4 6 4 0 0 0 2 0

Durée de l'exercice en nombre de mois* 11 — Durée de l'exercice précédent*

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2017 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	112 500	030	112 500
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
		Total I (5)	044	112 500	048	112 500
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres* (3)	072	40 983	074	40 983
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	89 663	086	89 663
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	130 647	098	130 647
		Total général (I + II)	110	243 147	112	243 147

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	100 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	(114 884)
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	(14 884)
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	200 375
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	43 048
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169 1 000)	172	14 608
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	258 031
	Total général (I + II + III)	180	243 147

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	112 500
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP **N° 2033-B 2018**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise SASU EQUIUM — Néant ☐*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31/12/2017

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue biens	et livraisons	215		214	
	Production vendue services*	intracommunautaires	217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,				222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production)				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	6
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	6
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	95 298
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244	217
	Rémunérations du personnel*				250	13 673
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	5 321
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	3
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	114 515
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(114 509)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	
	Produits exceptionnels			(IV)	290	
	Charges financières			(V)	294	375
	Charges exceptionnelles — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	(VI)	300	
	Charges exceptionnelles — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306	
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	(114 884)

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			312	314	114 884
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU–TE (44. *octies* et *octies* A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A)	989		
	ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44.*quindecies*)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		
Dont divers	ZFA (*44 quaterdecies*)	345	Investissements outre–mer	344	350	
	Créance due au report en arrière du déficit			346		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	354	114 884
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	372	114 884

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU EQUIUM

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472 112 500	474	476 112 500	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492 112 500	494	496 112 500	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 *terdecies*).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Group

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU EQUIUM

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033–B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent(1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	114 884
Total des déficits restant à reporter	870	114 884

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports) 800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2033-E 2018

Désignation de l'entreprise : SASU EQUIUM — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/02/2017 et clos le : 31/12/2017 Durée en nombre de mois : 11

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330–CVAE–SD pour les multi–établissements et sur les formulaires 1329–AC–SD et 1329–DEF)	117	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330–CVAE–SD), compléter le cadre ci–dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Période de référence	024	/ /
	160	/ /
Date de cessation	186	/ /

VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel	376	1
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330–CVAE–SD *§§ Répartition des salariés et dans la notice n° 2033–NOT–SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.*

Cegid Group

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2033-F 2018**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 N° SIRET 8 2 7 6 4 6 4 6 4 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU EQUIUM

ADRESSE (voie) 22 mail Pablo Picasso

CODE POSTAL 44000 VILLE NANTES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	10 000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination EQUIUM GROUPE

N° SIREN (si société établie en France) 824867477 % de détention 99.00 Nb de parts ou actions 9 900

Adresse : N° 22 Voie mail Pablo Picasso

Code Postal 44000 Commune NANTES Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032–NOT.

Cegid Group

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2018

Exercice ouvert le 01/02/2017 clos le 31/12/2017 — Régime simplifié d'imposition X — Régime Réel normal

Déclaration souscrite par : association d'entreprises liées

Si PME nouvelle, cocher la case

Option pour le régime spécial d'imposition au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

Déclaration contenant les éléments de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223 F quinquies O), cocher la case

Si la société est l'associée présentante ou la société mère d'un groupe soumis à l'obligation de déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223 F quinquies O), cocher la case

Si la société située en France fait partie d'un groupe dont la société mère ou une autre entité du groupe a déposé la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223 F quinquies O), cocher la case

Société mère du groupe ayant déposé la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223 F quinquies O), indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SASU EQUIUM	
SIRET 8 2 7 6 4 6 4 6 4 0 0 0 2 0	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
22 mail Pablo Picasso 44000 NANTES	

C REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Exploitation de brevets industriels — Si vous avez changé d'activité, cocher la case

E RECAPITULATIF DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,1/3 % — Bénéfice imposable à 15 % : 0 — Bénéfice imposable à 28% — Déficit : 114 885

2 Plus–values

PV à long terme imposables à 15 % — Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme imposables à 19% — Autres PV imposables à 19% — PV à long teme imposables à 0% — PV exonérées art. 238 *quindecies*

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* — Jeunes entreprises innovantes — Zones franches urbaines — Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* — Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* — Autres dispositifs — Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) — Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre–mer :

Dans le secteur productif, art. 244 quater W — Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065–SD par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné — Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

– du professionnel de l'expertise comptable : M COLLINET Francis
52 rue La Fayette 75009 PARIS *Tél* :01 44 01 04 24

– du conseil : *Tél* :

– de l'association agréée : *Tél* :

– N° d'agrément de l'AA :

Cegid Group

SASU EQUIUM 2017

Période du 01/02/2017 au 31/12/2017

Annexe des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU EQUIUM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 243 147 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 114 885 euros.

L'exercice a une durée de 11 mois, recouvrant la période du 01/02/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/05/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		112 500		112 500
Immobilisations financières				
Total		**112 500**		**112 500**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				**112 500**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 40 984 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	40 984	40 984	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**40 984**	**40 984**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 258 032 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	200 375	200 375		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 049	43 049		
Dettes fiscales et sociales	13 101	13 101		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 507	1 507		
Produits constatés d'avance				
Total	**258 032**	**258 032**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-200 375			
(**) Dont envers les associés	1 000			

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUES	6 398
CONGES À PAYER	792
ORG.SOC. CH./CONGES PAYÉS	291
ORG.SOC. CHARGES À PAYER	244
DEBIT.CRED.DIV.CHAR.À PAYER	224
Total	**7 950**

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Frais accessoires d'achat

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés dans les comptes de charges par nature, services extérieurs, prévus à cet effet.

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraires de certification des comptes : 1 000 euros
Honoraires des autres services : 0 euro

EQUIUM
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros
Siège social : 22 mail Pablo Picasso – 44 000 Nantes
RCS Nantes 827 646 464

(la « **Société** »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2018

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf juin à neuf heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par le Président dans les conditions légales et réglementaires.

L'assemblée est présidée par Monsieur Cédric François, en sa qualité de Président.

Le président constate que la feuille de présence fait ressortir que l'associé présent possèdent 99 % des parts ayant droit de vote soient 9900 parts et qu'à ces parts présentes ou représentées sont attachées 9900 voix.
Le président constate que l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur Florent Belliard, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée étant composée de la totalité des associés ayant droit de vote, celle-ci est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2017 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 - Quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- copie des lettres de convocation ;
- le rapport du Président ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes ;

- le texte du projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Monsieur le Président déclare alors que tous ces documents ainsi que ceux énumérés par la loi et les règlements ont été communiqués aux associés ou tenus à leur disposition dans les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

L'assemblée donne acte à Monsieur le Président de cette déclaration.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport du Président et des rapports du commissaire aux comptes.

Monsieur le Président déclare alors la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant plus la parole il met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 - Quitus au Président

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes et statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les décisions ordinaires, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par une perte de 114 884 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale prend acte, en application de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus de sa gestion au président pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Président et statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les décisions ordinaires, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 d'un montant de 114 884 euros, en totalité au compte « Report à nouveau ».

L'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été réalisée au titre des trois exercices précédents, étant rappelé que cet exercice est le premier.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les décisions ordinaires, sur ce rapport, en approuve les termes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION
Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

EQUIUM GROUPE, Cédric FRANCOIS

EQUIUM
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros
Siège social : 22 mail Pablo Picasso – 44 000 Nantes
RCS Nantes 827 646 464

(la « **Société** »)

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 JUIN 2018

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf juin à neuf heures trente, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par le Président dans les conditions légales et réglementaires.

L'assemblée est présidée par Monsieur Cédric François, en sa qualité de Président.

Le président constate que la feuille de présence fait ressortir que l'associé présent possèdent 99 % des parts ayant droit de vote soient 9900 parts et qu'à ces parts présentes ou représentées sont attachées 9900 voix.
Le président constate que l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur Florent Belliard, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée étant composée de la totalité des associés ayant droit de vote, celle-ci est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Dissolution anticipée de la société;
- Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- copie des lettres de convocation ;
- le texte du projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Monsieur le Président déclare alors que tous ces documents ainsi que ceux énumérés par la loi et les règlements ont été communiqués aux associés ou tenus à leur disposition dans les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

L'assemblée donne acte à Monsieur le Président de cette déclaration.

Monsieur le Président déclare alors la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant plus la parole il met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION
Dissolution de la société

L'assemblée générale constatant qu'à la clôture de l'exercice clos le 31.12.2017, les capitaux propres de la société étant devenus inférieurs au seuil requis par la loi, propose la dissolution anticipée de la société en application des dispositions de l'article L.225-248 sur renvoi de l'article L.227-1 alinéa 3 du code de commerce.

Cette proposition est rejetée à l'unanimité des associés.

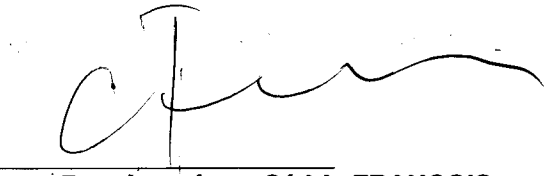
DEUXIEME RESOLUTION
Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.



Equium Groupe, Représenté par Cédric FRANCOIS

EQUIUM
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros
Siège social : 11 RUE DE LA RABOTIERE 44800 Nantes
RCS Nantes 827 646 464

(la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de la société Equium, nous vous avons réunis en assemblée générale afin de (i) vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et (ii) soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur lesquels ont été tenus à votre disposition dans les délais requis.

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE

1. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice

 Au cours de l'exercice 2017, la Société a poursuivi le développent du prototype, la définition de la statégie d'accès au marché et l'organisation de ses moyens de production

2. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

 Les perspectives de développement sont très importantes sur de nombreuses applications et des contacts clef avec des clients potentiels sont en cours de constructions dans des domaines divers où la production de froid à partir de chaleur fatale peut améliorer l'efficacité énergétique des systèmes (genset, turbines à gaz).

3. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

 Nouveaux partenaires de développement R&D

4. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

 La Société n'est confrontée à aucun risque ou contentieux particulier.

5. Activité en matière de recherche et de développement

 La Société a maintenu son niveau de recherche et de développement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Activité des filiales et des sociétés contrôlées

Vous trouverez, dans le tableau annexé au bilan, des informations relatives à l'activité d'EQUIUM

Ces informations sont complétées par les éléments ci-après.

La société EQUIUM société dont la Société EQUIUM GROUPE détient 99% du capital social, a enregistré au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 un chiffre d'affaires de zéro euros. L'exercice s'est soldé par une perte de 114 884 euros.

Les perspectives d'avenir de cette société sont les suivantes : la société est maintenue en activité pour poursuivre le développement de la technologie et pour réussir les premières ventes

2. Prise de participation significative ou prise de contrôle

Sans objet.

3. Cession de participation

Sans objet.

4. Actions d'autocontrôle

Sans objet.

III. PRESENTATION DES COMPTES ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

1. Examen des comptes de l'exercice écoulé

Les comptes qui vous sont présentés et qui sont soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et dans le respect des dispositions du plan comptable, en observant les principes de prudence et de sincérité.

Le tableau ci-dessous résume les postes du compte de résultat au 31 décembre 2017.

	Exercice clos le 31/12/2017
Chiffre d'affaires net	**0**
Autres produits d'exploitation	6
Total des produits d'exploitation	**6**
Achats et variations de stocks	
Autres achats et charges externes	95 298
Impôts et taxes	217
Salaires et traitements	13 673
Charges sociales	5 321
Dotations aux amortissements et provisions	
Autres charges	3
Total des charges d'exploitation	**114 515**
Résultat d'exploitation	**- 114 509**
Produits financiers de participation	
Produits des autres valeurs mobilières	
Autres intérêts et produits assimilés	
Différences positives de change	

	Exercice clos le 31/12/2017
Total des produits financiers	**0**
Intérêts et charges assimilées	375
Différences négatives de change	
Total des charges financières	**375**
Résultat financier	**-375**
Résultat courant avant impôts	**-114 884**
Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	**0**
Impôt sur les sociétés	
Résultat net	**-114 884**
Nombre moyen de salariés	1
Total du bilan	**243 147**

En conséquence, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 114 884 euros.

2. Proposition d'affectation du résultat

Il vous est proposé de bien vouloir (i) approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 114 884 euros et (ii) l'affecter en totalité au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -14 884 euros.

Enfin, et conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, il vous est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices, étant rappelé que cet exercice est le premier.

3. Dépenses et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, il vous est précisé qu'aucune dépense ni charge non déductible fiscalement, telles que visées à l'article 39,4 dudit Code, n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé, de même qu'aucune réintégration de frais généraux visés à l'article 39,5 dudit Code n'a été opérée.

IV. CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, il vous appartient d'approuver les termes du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions entrant dans le champ d'application dudit article.

Le commissaire aux comptes, dûment avisé de cette information, a émis son rapport spécial en ce sens.

V. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIES

Conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous précisons que la Société n'a, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, procédé à aucune opération de rachat de ses propres actions dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce.

VI. ACTIONNARIAT SALARIE

Le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ne détient actuellement aucune action de la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, aucune opération n'a été réalisée en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce et aux articles L. 225-197-1 et suivants du même Code relatives aux plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'une part, et aux attributions gratuites d'actions, d'autre part.

VII. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Aucun mandat de dirigeant ou de commissaire aux comptes n'est arrivé à expiration.

* *
*

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous donniez au Président de la Société, quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après avoir pris connaissance des rapports présentés par le commissaire aux comptes, à adopter les décisions soumises à votre approbation.



Le Président
EQUIUM GROUPE

Florent BELLIARD

Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Paris
29, rue de Prony 75017 Paris

EQUIUM

Société par actions simplifiée au capital de € 100 000
22, mail Pablo Picasso – 44000 NANTES – RCS NANTES 827 646 464

(Ce rapport contient 16 pages)

certifié conforme à l'original
F. Belliard

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2017

EQUIUM

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
(Exercice clos le 31 décembre 2017)

A l'assemblée générale de la société EQUIUM

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société EQUIUM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des règles et méthodes comptables

appliquées, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les

anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 juin 2018



Florent BELLIARD
Commissaire aux comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17
Capital souscrit non appelé			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets et droits assimilés			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Total immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outil.			
Autres immobilisations corporelles			
Immob. en cours / Avances & acomptes	112 500		112 500
Total immobilisations corporelles	**112 500**		**112 500**
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Total immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**112 500**		**112 500**
Matières premières et autres approv.			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Total stocks			
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel			
Etat, Impôts sur les bénéfices			
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	40 069		40 069
Autres créances	914		914
Total créances	**40 984**		**40 984**
Avances et acomptes versés sur com.			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	89 663		89 663
Total divers	**89 663**		**89 663**
Charges constatées d'avance			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**130 647**		**130 647**
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Prime de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion - Actif			
TOTAL ACTIF	**243 147**		**243 147**

Bilan

	Net au 31/12/17
Capital social ou individuel	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecarts de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-114 885
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**-14 885**
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
Emprunts obligataires	
Emprunts auprès des établissements de crédits	
Découverts et concours bancaires	
Total dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières diverses	200 375
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 049
Total dettes diverses	**244 424**
Personnel	4 733
Organismes sociaux	8 368
Etat, Impôts sur les bénéfices	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	
Etat, Obligations cautionnées	
Autres dettes fiscales et sociales	
Total dettes fiscales et sociales	**13 101**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	507
TOTAL DETTES	**258 032**
Produits constatés d'avance	
Ecarts de conversion - Passif	
TOTAL PASSIF	**243 147**

Compte de résultat

	du 01/02/17 au 31/12/17 11 mois	%
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net		
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	6	
Produits d'exploitation	6	
Achats de marchandises		
Variation de stock (m/ses)		
Achats de m.p & aut.approv.		
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	95 298	
Impôts, taxes et vers. assim.	218	
Salaires et Traitements	13 674	
Charges sociales	5 322	
Amortissements et provisions		
Autres charges	4	
Charges d'exploitation	114 515	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-114 509	
Opérations en commun		
Produits financiers		
Charges financières	375	
Résultat financier	-375	
RESULTAT COURANT	-114 885	
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	-114 885	

SASU EQUIUM 2017

Période du 01/02/2017 au 31/12/2017

Annexe des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU EQUIUM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 243 147 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 114 885 euros.

L'exercice a une durée de 11 mois, recouvrant la période du 01/02/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/05/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		112 500		112 500
Immobilisations financières				
Total		**112 500**		**112 500**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				**112 500**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 40 984 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	40 984	40 984	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**40 984**	**40 984**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 258 032 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	200 375	200 375		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 049	43 049		
Dettes fiscales et sociales	13 101	13 101		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 507	1 507		
Produits constatés d'avance				
Total	**258 032**	**258 032**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-200 375			
(**) Dont envers les associés	1 000			

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUES	6 398
CONGES À PAYER	792
ORG.SOC. CH./CONGES PAYÉS	291
ORG.SOC. CHARGES À PAYER	244
DEBIT.CRED.DIV.CHAR.À PAYER	224
Total	**7 950**

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Frais accessoires d'achat

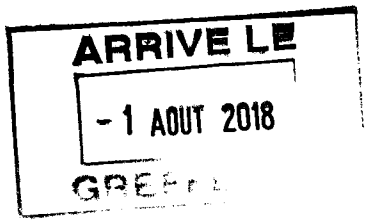
Les frais accessoires d'achat sont enregistrés dans les comptes de charges par nature, services extérieurs, prévus à cet effet.

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraires de certification des comptes : 1 000 euros
Honoraires des autres services : 0 euro

EQUIUM
22 mail Pablo Picasso
44 000 NANTES

Greffe du Tribunal de commerce
2 bis quai François Mitterand
44 262 NANTES Cedex 2



Palaiseau, 30 juillet 2018

CB 45,63 €

Messieurs,

En vue du dépôt annuel des comptes, nous vous prions de trouver en pièce jointe :

- Un exemplaire des comptes annuels clos le 31 décembre 2017 et certifiés conforme par le gérant
- Le rapport d'activité de la gérance
- Le procès verbal de l'AG de la société comprenant l'affectation du résultat.
- Le procès verbal de l'AG extraordinaire de la société votant la poursuite de l'activité. comprenant l'affectation du résultat.
- Le rapport du commissaire aux comptes

Nous joignons un chèque de 45,63 euros et vous remercions de bien vouloir nous adresser le récépissé de dépôt des comptes.

Nous vous prions de croire, Messieurs, en l'expression de nos sincères salutations.

Y. Blanchard

Pour le gérant
Yolène BLANCHARD